
À: RGF
Objet: RE: Message du Comité Directeur du RGF à l'attention des porteurs de projets de chantiers RGF et des membres du Conseil scientifique du RGF

De : RGF

Envoyé : jeudi 23 novembre 2017 12:41

Objet : Message du Comité Directeur du RGF à l'attention des porteurs de projets de chantiers RGF et des membres du Conseil scientifique du RGF

Bonjour à tous,

Le Comité Directeur du RGF s'est réuni hier le 22 novembre, pour sélectionner le ou les futur(s) chantier(s) RGF.

Le CODIR remercie les porteurs des propositions, les membres du Conseil scientifique ainsi que l'ensemble des équipes de projet pour la qualité des lettres d'intention reçues et de leurs évaluations.

Compte-tenu des objectifs du RGF, qui sont d'une part l'excellence autour de grandes questions scientifiques et d'autre part le développement d'applications visant à favoriser l'usage du sous-sol, le CODIR a été amené à retenir deux chantiers admissibles :

- Le chantier Alpes et bassins périphériques,
- Le chantier Bassin parisien.

Le CODIR a décidé de redimensionner les chantiers. Pour les Alpes et bassins périphériques il demande d'y inclure la vallée du Rhône mais pas le Jura. Pour le chantier Bassin parisien, le CODIR demande de le focaliser géographiquement et thématiquement autour du cœur cénozoïque du Bassin où se focalisent les activités économiques.

Le CODIR demande de démarrer les chantiers avec une première phase de collecte et de mise en forme des données existantes suivie - après un Jalon « Etat des lieux des données et de la connaissance » - par une deuxième phase d'acquisitions/valorisations. Le CODIR considère que la durée actuelle de réalisation des chantiers est trop courte et que celle-ci pourrait aller au-delà de 5 ans.

Le CODIR insiste sur l'importance d'obtenir des cofinancements et d'associer des acteurs socio-économiques à la réalisation des chantiers. Pour le chantier Alpes, le CODIR demande aussi d'associer étroitement des partenaires transfrontaliers - italiens et suisses - et leurs financements.

Les chantiers peuvent être démarrés dès le premier semestre 2018 sous réserve de clarification préalable des périmètres, des phasages, des partenariats, des (co) financements et des livrables par les porteurs et équipes de projets en lien avec le Directeur du RGF.

Pour le CODIR,
Le Directeur du RGF